

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal n° 20-2024 du 18/07/2024, le Maire de la commune de FRESNES-EN-WOËVRE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la procédure de **déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune.

A cet effet, Madame Françoise BUFFET est nommée commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la Mairie de FRESNES-EN-WOËVRE **du jeudi 22 août au mardi 24 septembre 2024**, soit 34 jours consécutifs, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie selon les modalités suivantes :

- **jeudi 22/08/2024 du 10h00 à 12h00**
- **samedi 31/08/2024 de 10h00 à 12h00**
- **samedi 14/09/2024 de 10h00 à 12h00**
- **mardi 24/09/2024 de 16h00 à 18h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet communautaire : <https://codecom-fresnes.com/enquete-publique-plu-fresnes> ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-fresnes-en-w>

Les observations pourront également être adressées par courrier postal adressé en Mairie au nom du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de FRESNES-EN-WOËVRE où ils seront tenus à la disposition du public. Le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire,
Martine WINGER-GALTIÉ.